



**Biennale de Venise — 59^e exposition internationale d'art
Participation nationale du Grand-Duché de Luxembourg**

Pavillon luxembourgeois à la 59^e Biennale de Venise : appel à candidatures

Le Ministère de la Culture et le Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean lancent un appel à candidatures pour la participation nationale du Luxembourg à la Biennale de Venise – 59^e exposition internationale d'art contemporain, qui se déroulera de mai à novembre 2021.

Par son soutien à la participation régulière du Luxembourg à la Biennale de Venise, le Ministère de la Culture assure une présence des artistes luxembourgeois au sein de l'une des plus importantes manifestations d'art contemporain, contribuant ainsi au rayonnement de sa scène artistique à l'international.

Depuis 2018, le Pavillon luxembourgeois est présenté au sein de l'Arsenale, l'un des deux principaux sites de la Biennale de Venise. Il bénéficie ainsi d'une visibilité accrue, tant auprès du public que des professionnels.

Pour la 59^e Biennale de Venise, l'organisation du Pavillon luxembourgeois est confiée au Mudam Luxembourg. L'appel à candidatures est ouvert aux artistes visuel-le-s de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg, toutes disciplines confondues.

Le Pavillon

L'espace d'exposition occupé par le Pavillon luxembourgeois est situé dans l'une des Sale d'Armi, au sein du site historique de l'Arsenale, qui accueille également l'Exposition internationale et une partie des Pavillons nationaux. Il dispose d'une superficie de 240 m². Un descriptif de cet espace est disponible en annexe.

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroulera en deux temps :

1. Présélection

Les artistes souhaitant présenter leur candidature sont invité·e·s à soumettre, avant le vendredi 24 janvier 2020 à 12h, un dossier de candidature composé des éléments suivants :

- Lettre de motivation
- Avant-projet (1 page A4)
- Portfolio
- Curriculum vitae
- Formulaire de candidature

Les candidat·e·s retenu·e·s par le jury à l'issue de la pré-sélection seront informé·e·s dans la semaine du 10 février 2020.

2. Sélection du projet

Les artistes présélectionné·e·s seront invité·e·s à soumettre, avant le vendredi 13 mars 2020 à 12h, un projet détaillé comportant les éléments suivants :

- Projet artistique (5 pages A4 maximum)
- Descriptif technique
- Plans / esquisses
- Budget prévisionnel

Une note d'orientation budgétaire leur sera communiquée au moment de l'annonce de la présélection, dans la semaine du 10 février 2020. Les artistes présélectionné·e·s seront invité·e·s à présenter leur projet devant le jury lors d'une audition de 30 minutes qui se déroulera à Luxembourg.

Après délibération, le jury soumettra son choix au Ministère de la Culture, qui annoncera le projet retenu par voie de presse.

Composition du jury

Un même jury suivra l'ensemble du processus de sélection. Il rassemblera plusieurs experts nationaux et internationaux et des représentants du Mudam Luxembourg. La composition du jury sera communiquée en décembre 2019 sur le site du Mudam, à l'adresse suivante : mudam.com/venise2021

Critères de sélection

Le parcours artistique du ou des candidat·e·s, la pertinence et l'originalité du projet, son inscription dans le contexte international de la Biennale et sa faisabilité technique et financière guideront les membres du jury dans leurs choix.

Profil des candidats

Les artistes présentant leur candidature doivent être de nationalité luxembourgeoise ou résider au Luxembourg. S'il s'agit d'un collectif d'artistes, au moins l'un des membres doit répondre à ce critère. Ils ou elles doivent par ailleurs, de par leur parcours, attester d'une activité professionnelle en tant qu'artistes visuel·le·s.

Contact

Les questions sur l'appel à candidatures ou sur le processus de sélection peuvent être envoyées à l'adresse suivante :
venise2021@mudam.com

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature peuvent être adressés par voie postale à :

Mudam Luxembourg
Biennale de Venise 2021
3, Park Dräi Eechelen
L-1499 Luxembourg

ou par voie électronique à : venise2021@mudam.com

Les dossiers incomplets et les dossiers reçus après le 24 janvier 2020 ne pourront être pris en compte.

Les dossiers de candidature non retenus pourront être récupérés à l'accueil du Mudam entre le 17 février et le 31 mars 2020. Au-delà de cette date, les dossiers ne seront pas conservés.

Commanditaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Organisateur

MUDAM
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean
MUDAM